



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du :	Mardi 16 juin 2026
à :	19h00 (District du Loiret)
Présidence :	Sébastien VERYEPE
Présent(s) :	Jacques LEVEFAUDES, Peter LEMAITRE, Christophe SZCZESZEK, Jean-Pierre LAMBIN, Hamza BELGHITI
Visio :	Dominique GAUTHIER, Yves DONFOUET
Excusés :	Fabrice LEMEUR, Alexis DEBRU, Pierre GAC, Sami MAKHOUL, Bruno MALBRANQUE

Ordre du jour : Effectifs – FIA – Formation arbitre – R.I. - Stage début de saison - courriels

Sébastien VERYEPE ouvre la réunion.

Le président et tous les membres de la CDA, ainsi que tous les arbitres adressent leur condoléances à la famille et aux amis ainsi qu'à ces amis du club de l'ESLF, suite au décès de Yanis DELERAT, ancien arbitre et joueur à ESLF.

Tous les membres de la CDA apportent leur soutien à Grégory CHESNEAU.

Il adresse un prompt rétablissement aux collègues blessés ou convalescents.

Retour sur la PV de commission formation Ligue :

Félicitations à Achraf CHAHID, Mael DE OLIVEIRA, Thomas OUZET, Valentin PELLE, Wassim TIZGUI pour leur réussite à la candidature JAL.

Merci également à leur formateur, Pierre GAC, pour l'aide et le travail fournis.

Félicitations à nos arbitres de ligue promus :

Yves DONFOUET R2 >> R1

Alexis DEBRU R3 >> R2

Frédéric ROUSSEAUX R3 >> R2

CDA Jeunes :

La CDA prend note de la démission de Pierre GAC de son poste de responsable CDA jeunes, Sami MAKHOUL le remplacera pour la saison 2026/2027.

FIA :

Sami MAKHOUL reprenant la CDA jeunes, Jean-Pierre LAMBIN est nommé responsable de la formation initiale en arbitrage pour la saison 2026/2027.

Courriels reçus :

10/05 – Mail Marina LETHUMIER informe de son arrêt en fin de saison pour raison personnelle.

12/05 – Mail du papa de Hamza EL BEKKALI informe que son fils arrêtera l'arbitrage en fin de saison.

12/05 – Mail de Yoan TETART, remerciement pour sa désignation en demi-finale de coupe du Loiret.

Pris note

17/05 – Mail au sujet d'une application de statistiques des désignations des officiels

18/05 : Mail de Gokhan CANBAY : remerciement à la suite de sa désignation en finale de la coupe

Jean Rollet

18/05 – Mail Pierre GAC, informe de sa démission de la CDA jeunes – Pris note

01/06 : Nabil EL ALAMI, souhaite reprendre au centre pour la saison prochaine.

06/06 – Mail de Philippe ANTUNES, arrête l'arbitrage, souhaite devenir délégué, quelle démarche –

Pris note et réponse faite.

07/06 – Rafik KOUCHANE : Candidature FUTSAL ligue – Pris note

08/06 – Sami MAKHOUL : remerciement à la suite de sa désignation en finale de la Coupe du Loiret

09/06 – Sébastien LOZACH : demande à revenir au centre

09/06 – SC Malesherbois : confirmation de réservation du site pour le stage de début de saison

11/06 – Alban CHARPENTIER : présente sa démission de l'arbitrage

Victor SOUSA : souhaite intégrer la CDA

Formation :

Une section formation continue va être mise en place la saison prochaine au sein de la CDA.

Yves DOUFOUET en aura la charge. Sera développée la saison prochaine une formation continue afin de maintenir à niveau nos arbitres sur le plan Théorie accompagnée d'un stage terrain par catégorie d'arbitre. Un choix de logiciel est en cours d'étude pour réaliser le module E-learning pour une mise en place début de saison prochain.

Observation :

Sébastien VERYEPE reprendra la section observation. Une date sera fixée à la rentrée afin de convoquer l'ensemble des observateurs pour une formation pour uniformiser les notations et faire des classements au rang pour toutes les catégories.

Désignation :

À la suite de la réglementation fédérale relative aux multidésignations, à compter de la saison 2026/2027, il ne sera plus possible d'arbitrer deux matchs en tant que central durant un week-end, uniquement un centre et une touche sur les deux jours.

Règlementation sur la multidésignation

La Commission Médicale Fédérale, après avis de l'Association des Médecins Fédéraux Régionaux, a arrêté la réglementation suivante s'agissant de la multiplication des désignations d'un arbitre sur une courte période.

Désignation multiple

Un arbitre peut :

I/ arbitrer 2 matchs répartis sur deux jours consécutifs dès lors qu'il réalise une seule fois la fonction d'arbitre central. Un arbitre peut donc arbitrer au centre un jour et en tant qu'arbitre assistant le lendemain.

Exemple : l'arbitre A arbitre un premier match le samedi en qualité d'arbitre central, et un deuxième match le dimanche en qualité d'arbitre assistant.

II/ arbitrer en qualité d'arbitre central et d'arbitre assistant le même jour.

Exemple : l'arbitre A arbitre un premier match le samedi matin en qualité d'arbitre assistant, et un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre central.

III/ arbitrer en qualité d'arbitre d'assistant à deux reprises le même jour.

Exemple : l'arbitre A arbitre un premier match le samedi matin en qualité d'arbitre assistant, et un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre assistant.

IV/ arbitrer 3 matchs répartis sur trois jours, dès lors qu'il ne réalise pas la fonction d'arbitre central sur deux jours consécutifs pendant ces trois jours.

Exemple : l'arbitre A arbitre un premier match le vendredi soir en qualité d'arbitre central, un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre assistant, et enfin, un troisième match le dimanche après-midi en qualité d'arbitre central.

Un arbitre ne peut pas :

A/ arbitrer en qualité d'arbitre central deux fois le même jour.

Exemple : l'arbitre A ayant arbitré un premier match le samedi matin en qualité d'arbitre central, il ne pourra pas arbitrer un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre central.

B/ arbitrer en qualité d'arbitre central deux fois en deux jours.

Exemple : l'arbitre A ayant arbitré un premier match le samedi matin en qualité d'arbitre central, il ne pourra pas arbitrer un deuxième match le dimanche après-midi en qualité d'arbitre central.

C/ arbitrer plus de deux matchs en deux jours quelles que soient les fonctions exercées.

Exemple : l'arbitre A ayant arbitré un premier match le samedi matin en qualité d'arbitre assistant et un deuxième match le samedi après-midi en qualité d'arbitre central, ne pourra arbitrer le dimanche quelle que soit la fonction exercée.

D/ arbitrer consécutivement un arbitrage central et une touche deux jours de suite de façon successive

Exemple : l'arbitre A ne peut arbitrer un premier match comme assistant le samedi après-midi, le centre le dimanche matin et la touche le dimanche après midi

Réglementation fédérale médicale - désignations consécutives des arbitres sur une courte période



Test physique Taïsa :

La CDA a décidé à partir de la saison prochaine d'appliquer 30 répétitions aux arbitres assistants D1 pour le test physique. De ce fait, dès le 27 juin, lors de la réunion de fin de saison, les arbitres spécifiques assistant devront s'y tenir.

Classement arbitres :

La CDA a validé chaque classement des arbitres par catégorie.

Ils seront transmis au Bureau Directeur pour validation puis aux arbitres le 27/06.

Réunion début de saison :

Le stage de début de saison se déroulera le samedi 05/09/2026 sur le site de Malesherbes.

Tour de table :

- Peter LEMAITRE évoque la transmission des mails par les instances à la CDA, parfois envoyés en amont à d'autres membres de CDA, tout comme certains mails d'arbitres. Il demande à n'avoir qu'un seul interlocuteur, la boîte mail de la CDA pour une meilleur organisation et ainsi éviter des incohérences ou incompréhensions dans certaines situations.

Fin de la réunion 20h50

Président de la CDA
Sébastien VERYEPE

